



Schweizerischer Unteroffiziersverband  
Association Suisse des Sous-Officiers  
Associazione Svizzera dei Sottufficiali  
Associazion Svizra dals Sutuffiziers

Lundi, le 29 octobre 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES SOUS-OFFICIERS

[Titre]

# L'ASSO soutient le référendum contre la nouvelle loi sur les armes

[Lead]

**L'ASSO a déjà décidé, lors de son Assemblée des délégués 2017 à Mendrisio, de soutenir un éventuel référendum contre la loi sur les armes.**

[Texte]

Fondée en 1858, l'Association suisse de Sous-Officiers (ASSO) défend résolument l'idée d'une armée de milice et la sécurité de la Suisse. L'ASSO représente aujourd'hui les intérêts de plus de 9000 sous-officiers. L'ASSO est fondamentalement neutre politiquement.

Cependant, lorsque certains sujets concernent l'armée et la sécurité, l'ASSO s'engage également dans le débat politique. Face au durcissement de la loi sur les armes décidé par le Conseil national et le Conseil des États en réponse à la directive européenne sur les armes, l'ASSO va s'engager sur la scène politique.

Décidée par le Parlement, la révision de la loi sur les armes contient plusieurs points qui empêcheraient totalement l'ASSO de remplir ses tâches essentielles. L'ASSO a déjà décidé, lors de son Assemblée des délégués 2017 à Mendrisio, de soutenir un éventuel référendum contre la loi sur les armes. À la condition que la communauté d'intérêt du Tir suisse (CIT) – un groupement de 16 associations et organisations étroitement liées au secteur du tir et des armes – lance le référendum.

L'ASSO rejette la révision de la loi sur les armes décidée par le Conseil des États et le Conseil national pour les raisons suivantes :

- En vertu de la nouvelle loi, les **fusils d'assaut 90 et 57, largement utilisés dans les activités hors du service et dans le sport populaire, deviendraient des armes prohibées**, et ne pourraient plus être achetées que sur dérogation. L'ASSO dénonce cette intensification des entraves, qui porterait massivement préjudice aux activités hors du service et au sport populaire.
- Tous les détenteurs d'une arme prohibée par la nouvelle loi seraient tenus de la signaler à l'autorité cantonale compétente dans les trois ans, si l'arme n'est pas déjà enregistrée. Cet **enregistrement a posteriori** a été rejeté par le peuple et le Parlement. Et voilà que maintenant, il réapparaît discrètement à la faveur de la nouvelle loi. L'ASSO ne peut l'accepter.
- Selon la nouvelle loi, une dérogation n'est accordée qu'aux personnes membres d'une société de tir, qui tirent régulièrement. Cependant, ni la manière dont cette preuve doit être produite ni le surcroît de travail imposé aux sociétés de tir ne sont réglementés. On ne sait pas non plus qui contrôlera le respect des réglementations.

**Kontakt für die Medien:**

Monika Cadosch  
C Komm SUOV  
Suryhofweg 22  
4144 Arlesheim

**Tel:** 078 756 47 11  
**E-Mail:** [moni.cadosch@bluewin.ch](mailto:moni.cadosch@bluewin.ch)  
**Website:** [www.suov.ch](http://www.suov.ch)



Schweizerischer Unteroffiziersverband  
Association Suisse des Sous-Officiers  
Associazione Svizzera dei Sottufficiali  
Associazion Svizra dals Sutuffiziers

Tout cela ne sera réglé qu'au niveau des ordonnances – sans aucune possibilité d'intervenir pour l'ASSO. **L'ASSO rejette cette mise sous tutelle des citoyens suisses.**

- L'adaptation de la loi suisse sur les armes a été réalisée à la demande de l'UE. Si la directive de l'UE sur les armes ne produit pas l'effet souhaité, nous aurons bientôt à faire face à **d'autres durcissements**. L'ASSO s'oppose à cette tactique du saucissonnage.
- La directive de l'UE sur les armes a pour objectif de renforcer la sécurité et de faire barrage au terrorisme. Ce sont des objectifs nobles, que l'ASSO soutient pleinement. Cependant, la directive actuelle et la nouvelle loi suisse sur les armes qui en résulte ne renforcent pas la sécurité et ne font pas non plus barrage au terrorisme. La loi sur les armes n'est qu'une nouvelle façon de **faire allégeance à l'UE**, c'est un texte fautif auquel l'ASSO a décidé de s'opposer.

**Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :**

Sergent Peter Lombriser, président central de l'ASSO, +41 79 436 33 59 et  
Madame Monika Bregy, C Comm ASSO, +41 78 756 47 11, [medien@suov.ch](mailto:medien@suov.ch)

**Kontakt für die Medien:**

Monika Cadosch  
C Komm SUOV  
Suryhofweg 22  
4144 Arlesheim

**Tel:** 078 756 47 11  
**E-Mail:** [moni.cadosch@bluewin.ch](mailto:moni.cadosch@bluewin.ch)  
**Website:** [www.suov.ch](http://www.suov.ch)